



PATENT OFFICE
OF THE REPUBLIC OF BULGARIA

Sofia, le 21 *Octobre* 2009

No 643497 POLAR BEAR

A VIS
PAR RAPPORT A UNE DÉCISION DE RÉVOCATION

Conformément a l'article 5.6) de l'Arrangement de Madrid et la règle 19 du Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et du Protocol relatif à cet Arrangement, le 26 Mars 2009 l'**Office des brevets a pris la décision de révocation** de l'enregistrement international **No 643497 POLAR BEAR** au nom de Frosta Aktiengesellschaft, Allemagne, en ce que concerne la Bulgarie.

La révocation est prononcée pour tous les produits cités des classes 29 et 30.

Cette décision est basée sur la loi nationale applicable en la matière – Art. 25, al. 1, p. 1, et ne peut plus faire l'objet d'un recours.

Signature: 

Yanka Boyanova
Examinateur – *Département des recours*

